

# PÈLERINAGE AU SAINT-ESPRIT: RENDEZ-VOUS AVEC UNE CHARTRE

À l'occasion des *Journées du patrimoine 2020*, les Archives nationales de Luxembourg (ANLux) exposent pour la première fois une charte datant de 1329 par laquelle 14 archevêques et évêques ont accordé au couvent du Saint-Esprit des indulgences pour les fidèles qui feraient leurs dévotions dans l'église du monastère à des jours désignés. Le document est doté d'une splendide lettre historiée et est encore muni de sept sceaux. À cette charte a été transfixée une approbation de l'archevêque Baudouin de Trèves.

Ce document historique, qui au XVII<sup>e</sup> siècle faisait encore partie des archives du monastère du Saint-Esprit, y manquait depuis plus de 200 ans. Lors d'une vente aux enchères en 2020, la charte a pu être acquise par les ANLux pour 22.000 €. Ainsi, ce patrimoine écrit national qui témoigne de l'histoire religieuse du pays a pu être réintégré dans le fonds d'archives du couvent conservé aux ANLux, et mis en ligne sur le site internet de l'institution.



## À PROPOS DU DOCUMENT EXPOSÉ

Les lettres d'indulgences, concédées par des dignitaires ecclésiastiques (évêques, cardinaux, papes), accordaient aux fidèles, contre des pratiques de dévotion ou des dons en nature ou en argent, la réduction ou l'annulation de la peine due au Purgatoire avant l'entrée au Paradis. Les populations, soucieuses de leur vie dans l'au-delà, trouvaient dans les indulgences un moyen commode et accessible de se rassurer. Le document de 1329 incite par exemple les fidèles à faire leurs dévotions dans l'église du couvent. De très nombreuses fêtes sont citées, en lien avec Noël, le cycle de Pâques, les fêtes en l'honneur de la Vierge et de plusieurs autres saints. Les monastères étaient friands des chartes d'indulgences puisque leur église allait par leur biais s'imposer comme un centre de dévotion.

Au cours de leur histoire, les clarisses urbanistes de Luxembourg reçurent au moins huit concessions d'indulgences. Les cinq premières – dont celle-ci – le furent avant 1330 c'est-à-dire durant le premier siècle de l'implantation des clarisses urbanistes à Luxembourg, ce qui montre que ces documents visèrent à assurer l'implantation de la communauté dans la ville. D'ailleurs, l'approbation et l'ajout de 40 jours d'indulgences supplémentaires émanant de l'archevêque Baudouin de Trèves, frère cadet de l'empereur Henri VII de Luxembourg, indique également le souci des membres du lignage de Luxembourg à voir s'implanter durablement les maisons régulières fondées ou soutenues par eux.

Puisqu'ils devaient attirer les visiteurs, ces documents étaient souvent particulièrement beaux : grands, à l'écriture bien lisible, et parfois ornés de lettres ou d'enluminures. D'ailleurs, ils n'étaient pas toujours conservés dans les archives d'un monastère mais parfois exposés dans l'église. Il est probable que la charte de 1329 fut ainsi exposée au public. Toutefois, la cote R8 au dos du document prouve qu'elle rejoignit à un moment donné les autres privilèges ecclésiastiques dans les archives du monastère du Saint-Esprit.

C'est ici la première lettre U qui a été ornée. À l'intérieur, un fond en carreaux bleus et rouges, couleurs particulièrement prisées par la papauté d'Avignon. Sur le dessin figure une religieuse clarisse à genoux priant dévotement devant sainte Claire, la patronne de l'ordre, auréolée qui d'une main tient la règle et de l'autre esquisse un geste bienveillant en direction de sa disciple.

Source : ANLux, A-XXXV-428, Indulgences accordées par 14 archevêques et évêques, 1329

## POUR ALLER PLUS LOIN

En 2016, les ANLux ont mis en ligne un inventaire détaillé de 427 documents historiques en provenance du couvent des clarisses urbanistes du Saint-Esprit à Luxembourg. Cet inventaire est un outil de recherche précieux pour tout historien ou étudiant en histoire intéressé par le rôle que jouait ce couvent dans la vie sociale et religieuse du Luxembourg. Les documents originaux couvrent la période du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle et décrivent notamment l'organisation de la vie et des activités monastiques, l'acquisition et la gestion des biens ainsi que les prêts d'argent consentis par les religieuses. Ces sources historiques, rédigées en allemand, en français et en latin, sont consultables dans la salle de lecture des ANLux.

Parallèlement, les ANLux ont mis en ligne 1.600 retranscriptions et résumés de ces documents réalisés au début du XX<sup>e</sup> siècle par l'historien Nicolas van Werveke. En rendant ces retranscriptions et résumés librement téléchargeables, les ANLux désirent faciliter l'accès et la compréhension de leurs sources originales et inciter les chercheurs à explorer ce volet de l'histoire luxembourgeoise.

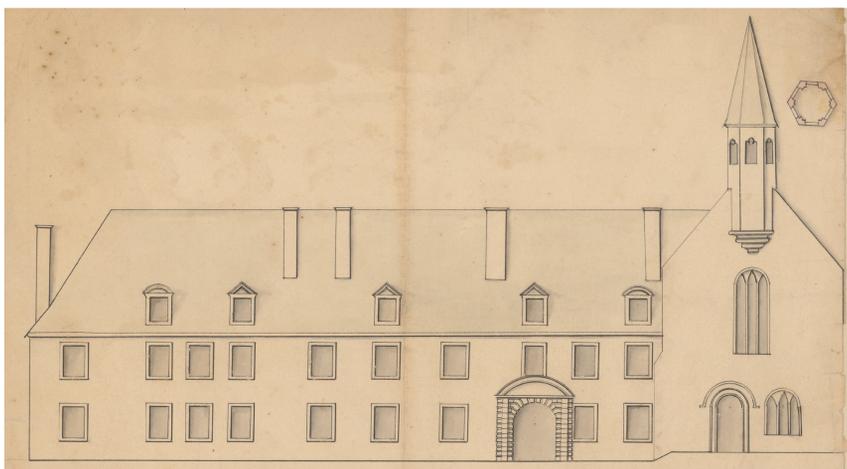
Consultez les retranscriptions de Nicolas van Werveke en suivant ce code QR :



# QUI SONT LES CLARISSSES URBANISTES DU SAINT- ESPRIT?

Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'essor de la ville de Luxembourg attira différentes communautés religieuses, notamment l'ordre teutonique en 1221, les franciscains vers 1260 et les dominicains en 1292. C'est également à cette époque que plusieurs communautés de femmes prennent place dans l'espace du comté de Luxembourg ou dans ses alentours immédiats : des dominicaines s'installent à Marienthal et des cisterciennes à Bonnevoie, Clairefontaine et Differdange. Une communauté de pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine s'établit peu avant 1238 près des murs de la ville de Luxembourg, au lieu-dit du *Scadeburch* (aujourd'hui plateau du Saint-Esprit).

Les pénitentes du *Scadeburch* se lièrent rapidement et durablement avec la noblesse mais aussi avec la bourgeoisie de la ville, ce dont témoignent les fondations de messes anniversaires, les donations et les entrées au couvent. L'ordre des pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine déclina rapidement et, entre 1255 et 1260, la communauté décida de changer d'habit et de devenir franciscaine. Plus précisément, les religieuses suivaient la règle de sainte Claire (la première femme à suivre les préceptes de saint François d'Assise) mais dans une version adoucie approuvée par le pape Urbain IV en 1263, d'où leur nom de clarisses urbanistes. Les religieuses furent confirmées dans leur nouvelle règle en 1264. Elles la conservèrent jusqu'à la suppression de leur maison, consécutive à l'édit de Joseph II du 17 mars 1783.



Source : ANLux, P-363, Le vieux couvent du St Esprit (V. B. 14), s. d. (extrait)

La supérieure recevait le nom d'abbesse. C'est elle qui décidait de la gestion du patrimoine, des activités de chacune et surveillait la discipline religieuse. La communauté se composait d'environ 25 religieuses, issues majoritairement de la bourgeoisie et de la noblesse du duché, tant francophones que germanophones. 16 religieuses en faisaient partie en 1675 et les effectifs montèrent jusqu'à 37 entre 1708 et 1722. À la suppression en 1783, on recensait 25 clarisses urbanistes. La communauté se divisait en sœurs de chœur et en sœurs converses, lesquelles étaient attachées aux travaux manuels. Le couvent comptait également des serviteurs et accueillait aussi des résident(e)s, c'est-à-dire des personnes externes et laïques qui, en échange de dons, étaient entretenues par le couvent, souvent le reste de leur vie. Des jeunes filles recevaient encore leur éducation au couvent où elles séjournèrent comme pensionnaires.

D'abord en dehors des murs de la ville, le couvent y fut intégré au XIV<sup>e</sup> siècle lors de la construction des nouveaux remparts. Situé sur un éperon, le couvent gêna bientôt les constructions défensives de la ville. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les bâtiments conventuels furent confisqués sur ordre du roi de France Louis XIV. Ils furent détruits et intégrés aux fortifications au siècle suivant. La communauté s'était alors installée dans le quartier du Pfaffenthal où elle avait érigé un nouveau couvent, dont les bâtiments sont aujourd'hui occupés par l'hospice civil. L'église de cette nouvelle implantation fut consacrée en 1701.

## À PROPOS DU DOCUMENT EXPOSÉ

Les clarisses se sont montrées attentives à la bonne gestion et conservation de leurs titres. Le travail historique et archivistique le plus abouti eut lieu en 1674-1675, avec la rédaction de la chronique-cartulaire du couvent intitulée la *Relation du monastère du Saint-Esprit*. En plus de la retranscription des actes, ce registre en donne également une traduction française et renseigne nombre de documents aujourd'hui perdus. Ainsi, une traduction française de la charte d'indulgence de 1329 et de l'approbation de Baudouin de Trèves y sont consignées. C'est entre la rédaction de la *Relation* vers 1675 et la suppression du couvent en 1783 que la lettre d'indulgences fut perdue. Comment le document a-t-il quitté les archives du couvent et qui était en sa possession depuis ? Ces questions restent sans réponses.

Source : ANLux, A-XXXV-382, Cartulaire-chronique intitulé Relation du monastère du Saint-Esprit, 1674-1675

## POUR ALLER PLUS LOIN

Le sceau du couvent, symbole de sa puissance mais aussi de son identité, montre sainte Claire à genoux en prières devant saint François d'Assise qui tient dans sa main la règle de l'ordre franciscain. C'est donc le même type de représentation des hiérarchies religieuses que l'on retrouve sur le sceau du couvent et dans la lettrine.



Source : ANLux, A-XXXV-051, L'abbesse certifie qu'une vigne et un cens sur une maison doivent revenir au couvent, 28.06.1295 (extrait)

Source : ANLux, A-XXXV-252, Permission de construire une maison accordée au meunier, 04.05.1620 (extrait)

Version allemande des panneaux d'exposition :

